

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL  
CANTON : MARGUERITTES  
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE  
N°011/2025

**Objet : Marché 2025-24 Création d'un parc paysager en centre urbain – lot 2 Aménagements paysagers, mobiliers et jeux - acceptation de deux sous-traitants**

**Le Maire de Manduel,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code de la commande publique notamment les articles R2193-3 à R2193-4 relatifs à la déclaration de sous-traitance après la notification du marché public,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,  
**Vu** la décision n°007/2025 du 31 janvier 2025 attribuant les différents lots du marché 2025-24 « création d'un parc paysager en centre urbain » ;  
**Vu** l'attribution du lot n°2 « aménagements paysagers, mobiliers et jeux » à la société Daudet Paysages pour un montant global de 300 000 € HT décomposé à hauteur de 294 491,50 € pour la tranche ferme et 5 508,50 € pour la tranche optionnelle 1,  
**Vu** les deux actes spéciaux de sous-traitance annexés,

**Considérant** que lorsque la déclaration de sous-traitance intervient après la notification du marché, le titulaire remet à l'acheteur un acte spécial de sous-traitance contenant un certain nombre de renseignements tels que la nature des prestations sous-traitées, le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ainsi que le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant,

**Considérant** la demande de Daudet Paysages présentant la société Alliance clôture comme sous-traitant pour la pose de mobilier et clôtures pour un montant de 16 478,81 € HT en auto-liquidation ; et la société Pleins Bois comme sous-traitant pour la fourniture et pose de jeux extérieurs pour un montant de 26 555,00 € HT en auto-liquidation,

**Considérant** qu'il convient dès lors d'acter ces évolutions dans l'exécution du marché,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'accepter la déclaration de sous-traitance du lot n°2 « aménagements paysagers, mobiliers et jeux » au profit de la société Alliance clôture sis(e) 30220 Aigues-Mortes (SIRET 98181322300014) pour un montant de 16 478,81 € HT en autoliquidation.

**Article 2** : D'accepter la déclaration de sous-traitance du lot n°2 « aménagements paysagers, mobiliers et jeux » au profit de la société SAS PleinsBois sis(e) 84250 Le Thors (SIRET 39337134900043) pour un montant de 26 555,00 € HT en autoliquidation.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Publiée le :

**14 MARS 2025**

Fait à Manduel, **13 MARS 2025**

Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT

